

Promouvoir

la qualité de vie au travail (QVT)

Axe PST 3

Travail facteur de santé ou « Qualité de vie au travail, maintien en emploi et performance »

RÉFÉRENCE(S) AU(X) N° D'ACTION DU PST 3 : 2-2 ET 2-4

DESCRIPTIF DE L'ACTION DANS LE PST 3

- Mettre à la disposition des acteurs de l'entreprise des outils et un partage des résultats de démarches à caractère expérimental ; en particulier, accompagner les acteurs de l'entreprise pour conduire les transformations des organisations dans une perspective de prévention primaire et de qualité de vie au travail, notamment en outillant et en formant simultanément les représentants du personnel au CHSCT, les managers, les dirigeants et les chefs de projet ;
- Initier des actions expérimentales (par exemple clusters QVT auprès de petites entreprises avec l'appui de quelques fédérations d'employeurs) ;
- Dresser un bilan qualitatif au terme de l'ANI QVT pour évaluer l'impact des expérimentations conduites, identifier les méthodes optimales pour la mise en œuvre des éléments clé de la démarche QVT (espaces de discussion, accord unique, etc.) et tracer les perspectives dans le cadre d'un dialogue social ;
- Concevoir une stratégie de diffusion de la QVT prenant en compte les logiques de fonctionnement économique de l'entreprise et en sécurisant la méthode des accords uniques, notamment en direction des PME-TPE ;
- Constituer dans chaque région une offre de service QVT coordonnée entre acteurs du champ de la santé au travail et certains acteurs du champ de la modernisation des entreprises et complète (formations, appui au dialogue professionnel, appui à l'évaluation des projets de réorganisation, à la conclusion d'accords, etc.) ;
- Concevoir une régulation du réseau de consultants QVT afin d'assurer la qualité de leurs pratiques professionnelles et, le cas échéant, en partenariat entre la Direccte, l'Aract et la Carsat, dans le cadre de coopérations institutionnelles renforcées sur les enjeux à l'interface de la prévention primaire, de la modernisation des entreprises et de la qualité de l'emploi.

Eléments justifiant le choix de cette action en région

La QVT est une approche nouvelle de la promotion de la santé au travail complémentaire de la prévention des risques professionnels. Les membres du CRPRP ont exprimé des attentes fortes en matière de constitution et de partage d'une culture et d'un socle référentiel communs aux partenaires du PRST en matière de QVT.

Ils considèrent cette phase de partage comme un préalable à la définition d'un plan d'actions qui leur permettra de participer au déploiement des principes fondateurs de l'Accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 au bénéfice des entreprises et des salariés en Bretagne.

Points d'appui / leviers repérés

Réflexions, actions et capitalisation en cours au sein du réseau Anact-Aract.

Dynamique portée par les membres du CRPRP.

Au niveau régional, des expérimentations en cours ou à impulser dans le cadre du PRST3 : Actions collectives QVT dans le secteur des transports de voyageurs (en partenariat avec la FRTV), dans le secteur agroalimentaire (dans le cadre de la charte nationale de coopération) et dans le secteur de la santé (en cours de conception pour la création d'un cluster QVT d'établissements de santé en partenariat avec l'ARS et la Direccte).

Identification pilote(s) et partenaires

Pilote : Aract Bretagne.

Partenaires : Direccte, partenaires sociaux, CARSAT, MSA, SST...

Objectifs donnés à l'action

- 1 - Engager une réflexion entre les partenaires de la santé au travail pour se doter d'un langage commun et d'un référentiel commun en matière de QVT,
- 2 - Impulser et piloter un plan d'actions en matière de qualité de vie au travail, notamment en direction des PME-TPE, visant à :
 - Promouvoir la qualité de vie au travail comme une démarche stratégique reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail » en s'appuyant notamment sur les expérimentations en cours ou à venir,
 - Sensibiliser et outiller les acteurs des entreprises pour développer de telles démarches.

Méthodologie de conduite de l'action

Animation des échanges pour faire émerger des éléments de langage et de référentiels communs en matière de QVT au sein des membres du CRPRP et partenaires du PRST en partant de l'ANI et en s'appuyant sur les ressources existantes (notamment dans le réseau Anact-Aract),

Définition partagée d'un plan d'actions régional s'appuyant notamment sur la mise en oeuvre et le suivi d'expérimentations ainsi que sur la capitalisation de l'action menée en matière de RPS depuis plusieurs années,

Comité de pilotage et de suivi de la démarche tout au long du processus et groupe de travail élargi (membres du CRPRP, entreprises,...)

Calendrier prévisionnel

Démarrage des actions collectives QVT en cours (QVT IAA, QVT dans le secteur du transport de voyageurs) ou prévu fin d'année 2016-début 2017 (cluster QVT en établissement de santé).

Second semestre 2016 : phase d'échanges pour la constitution d'une culture et d'un référentiel commun.

Premier semestre 2017 : production commune sur ce que « l'on entend par » et ce que « l'on attend d' » une démarche QVT et début des réflexions pour l'élaboration d'un plan d'actions.

Second semestre 2017 : finalisation du plan et réalisation.

1^{er} semestre 2018 : sensibilisation.

Modalités d'évaluation / indicateurs

Nombre de participants au groupe de travail élargi (partenaires du PRST) pour la constitution d'une culture et d'un référentiel communs et qualité de la production de ce groupe.

Indicateurs à définir en fonction du plan d'actions qui sera défini avec les partenaires.

Mobilisation des entreprises dans le cadre des expérimentations citées plus haut et nature des changements accompagnés dans les entreprises en expérimentation.

Liens / prolongements hors PRST

(exemple : PRS, PRSE, instance paritaire régionale IAA, etc.)

CPRIA, comité régional de suivi de la charte agroalimentaire, Plan Régional de Santé...